



Remboursement compte courant d'associé

Par **mzed**, le **28/06/2011** à **14:57**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si c'est important de préciser la date d'ouverture du compte courant dans la lettre de demande de remboursement de compte courant d'associé car je ne la connais pas. Le compte courant a été créé en même temps que la création de la société je suppose.

La date de virement est-elle suffisante ?

Est-ce qu'il y a des informations spécifiques qu'il faut préciser à part la somme prêtée et la date ?

Merci pour vos réponses